

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 422

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
M. Carbonnel et M. Fayssat

à l'amendement n° 220 de M. Sabatou

-----

**APRÈS L'ARTICLE 2**

Après le mot :

« détaillant »

insérer les mots :

« élaboré après consultation des collectivités territoriales concernées et des acteurs économiques locaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement propose que le rapport remis au Parlement soit établi en concertation avec les acteurs institutionnels et économiques du territoire concerné. Cette association garantit que le document repose sur des données complètes et actualisées, et qu'il reflète la réalité locale de manière plus précise et plus opérationnelle.